

le 7 septembre 1999

le sept septembre mil neuf cent quatre vingt dix neuf le conseil municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Richard JOSEPH Maire.

Étaient présents : M. R. JOSEPH - M^{me} H. DESRIVES - M^{me} F. ALLARY - M^{me} E. BREPINIER
M. BORDERON - M. H. PHELIPPEAU - M. J. MARTIN - M. J. BATY - M. M. ROSIGNOL

Absent : M. B. BOURREAU

M. F. ALLARY a été élu secrétaire.

**Ordre du jour : Modification maîtrise d'ouvrage déléguée
sur la Voie Communale**

Monsieur Le Maire rappelle que le 02.09.1997 la commune de Combiers a confié à la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette la maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses travaux de voirie sur toute la voirie communale.

La commune possède 10.671 ml de voies communales, au 01.01.2000, 7.603 ml seront dites voies communautaires, il restera donc 3.068 ml de Voies communales en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification et nomme ci-dessous les 3.068 ml de Voies Communales.

- VC n° 102 De combiers au Moulin Neuf 770 ml
- VC n° 108 Des Chalards-Bas 560 ml
- VC n° 114 Maine au Loup 560 ml
- VC n° 117 De Chez Roudiers Laplagne 455 ml
- VC n° 123 De Chez Liziot 207 ml
- VC n° 208 Des Monneries 516 ml



Ordre du jour : Modification voirie communautaire

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette en date du 15 juin 1999, portant à 200 kms la longueur de la voirie transférée des communes à la Communauté.

Pour la commune de COMBIERS, la voirie transférée s'élève 7.603 ml.

Ayant évoqué la délibération communautaire deu 15.06.1999, Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de signer une convention de "mise à disposition" des voies " liste ci-dessous :

- VC n° 101	Chez Joubert	1157 ml	
- VC n° 117	Les Roudiers	420 ml	
- VC n° 201	Bernoulies	211 ml	
- VC n° 202	Moulin Neuf	243 ml	
- VC n° 212	La Vue	1152 ml	
- VC n° 107	De la Chapelie	300 ml	
- VC n° 112	Chapelie à Rozet	802 ml	
- VC n° 207	De la Chapelie	127 ml	
- VC n° 121	Chez Bernard à La payre	1174 ml	
- VC n° 122	Lasfonds Chalard H	599 ml	
- VC n° 110	Chez Parrucoud	1286 ml	
- VC n° 120	Chez Cholet	132 ml	SOIT 7.603 ml

Ordre du jour : Travaux à l'intérieur de l'Eglise

Monsieur Le Maire présente le devis de Monsieur Crépinsek d'un montant de 7.236 Frs TTC pour les travaux à l'intérieur de l'Eglise.

Madame Crépinsek ne prend pas part au vote.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le devis de Mr Crépinsek.

Ordre du jour : Modification crédit

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la taxe foncière 1999 s'élève à 4.804 Frs. La prévision budgétaire étant insuffisante, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

63512 -	Taxes Foncières	+ 304 Frs
61522 -	Bâtiments	- 304 Frs

Après en avoir délibéré, le conseil l'unanimité accepte cette modification.

Au registre ont signé les membres présents

Alpinet, M. Trépo...

20.09.1999

20.09.1999